

sions d'appliquer les lignes directrices nécessaires pour traiter toutes les demandes d'allocation se rapportant au rayonnement nucléaire et à ses séquelles médicales.

Le président suppléant (M. Herbert): Je présente mes excuses au secrétaire parlementaire du ministre des Affaires des anciens combattants.

L'ajournement

La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 14 heures demain, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(A 18 h 25, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)